

Comment fonctionne le Système des Carnets ATA ?

Le Carnet ATA illustre de façon exemplaire qu'une coopération étroite entre le monde des affaires et les douanes peut faciliter le commerce international.

Chaque pays membre de la chaîne ATA dispose d'une organisation garante unique, qui a été agréée par ses autorités douanières nationales et le WCF. Cette organisation garante est habilitée à émettre des Carnets ATA et à autoriser des chambres locales à délivrer des Carnets sous sa responsabilité.



La chaîne de garantie internationale ATA offre un système de cautionnement réciproque qui garantit aux administrations douanières que les droits et taxes exigibles, en cas de mauvaise utilisation du Carnet, seront acquittés – par exemple : si les marchandises sont vendues au lieu d'être réexportées.

Le Carnet ATA est régi par des Conventions douanières internationales administrées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Le Conseil Mondial des Carnets ATA d'ICC WCF gère le système en coopération avec l'OMD. Ce Conseil et les experts ATA assurent la promotion du Carnet ATA en Afrique, Asie Pacifique, Amérique latine, Europe de l'Est et Moyen-Orient.



Au cours des 45 dernières années, le Système ATA s'est étendu de quelques pays européens à plus de 60 pays. En 2008, environ 165 000 Carnets ATA ont été délivrés dans le monde pour couvrir des marchandises représentant une valeur totale de 20 milliards de dollars US.



Les Carnets ATA sont délivrés et acceptés dans les pays et territoires suivants :

Afrique du Sud	Gibraltar	Norvège
Algérie	Grèce	Nouvelle Zélande
Allemagne	Hong Kong, Chine	Pakistan
Andorre	Hongrie	Pays Bas
Australie	Ile Maurice	Pologne
Autriche	Inde	Portugal
Belarus	Iran	Rép. tchèque
Belgique	Irlande	Roumanie
Bulgarie	Islande	Royaume-Uni
Canada	Israël	Russie
Chili	Italie	Sénégal
Chine	Japon	Serbie
Chypre	Lettonie	Singapour
Corée (Rép. de)	Liban	Slovaquie
Côte d'Ivoire	Lituanie	Slovénie
Croatie	Luxembourg	Sri Lanka
Danemark	Macédoine	Suède
Espagne	Malaisie	Suisse
Estonie	Malte	Thaïlande
Etats-Unis	Maroc	Tunisie
Finlande	Mongolie	Turquie
France	Monténégro	Ukraine

Le système ATA est géré mondialement par la Fédération Mondiale des Chambres (WCF)



Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

World Chambers Federation (WCF)
Chambre de Commerce Internationale (ICC)
38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France
Tél : (33-1) 49 53 28 68 - 30 44 / Fax : (33-1) 49 53 29 38
Email: wcf-ata@iccwbo.org
www.atacarnets.org



Franchissez rapidement les frontières avec le passeport marchandises



Importez temporairement sans droits et taxes

Le Carnet ATA est un document douanier international qui permet, pendant son année de validité, l'importation temporaire de marchandises en franchise de droits et taxes. Les initiales "ATA" correspondent à l'acronyme français et anglais des termes "Admission temporaire/Temporary admission".

Les Carnets ATA couvrent presque tous les types de marchandises :

- Les échantillons commerciaux
- Le matériel professionnel
- Les marchandises présentées ou utilisées lors de foires, expositions, manifestations commerciales, etc.



Les Carnets ATA couvrent aussi bien l'ordinaire que l'exceptionnel : ordinateurs, outillages de réparation, matériel photographique et cinématographique, instruments de musique, machine industrielle, véhicules, bijouterie, vête-

ments, appareils médicaux, avions,

chevaux de course, œuvres d'art, vestiges préhistoriques, costumes de ballet et matériels de sonorisation de groupes de rock internationaux.

Les Carnets ATA ne couvrent pas les produits périssables ou de consommation, ni les marchandises destinées à des opérations de transformation ou réparation.



Franchissez rapidement les frontières

- Les Carnets ATA réduisent les coûts pour les exportateurs en éliminant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane.
- Les titulaires de Carnets ATA n'ont pas à fournir de garantie aux douanes.
- Les Carnets ATA simplifient le passage des frontières en permettant aux importateurs et exportateurs d'utiliser un seul document pour toutes leurs formalités douanières.



Munis de leurs Carnets ATA, les commerciaux, exposants et autres hommes d'affaires peuvent :

- préparer à l'avance leurs formalités douanières, à un coût prédéterminé;
- visiter plusieurs pays ;
- utiliser leurs Carnets pour plusieurs voyages durant sa période de validité d'un an ;
- revenir dans leur pays d'origine sans problème ou retard.



Quels sont les autres bénéficiaires ?

- Les foires et manifestations commerciales qui attireront plus facilement des exposants étrangers ;
- Les industries du tourisme et du transport ;
- L'industrie des loisirs et les organisateurs de concerts ;
- Les événements sportifs, tels que les Jeux Olympiques ;
- Tout pays qui cherche à tirer profit de la mondialisation de l'économie.



Le prix d'un Carnet

Les prix varient d'un pays à l'autre et sont déterminés par la valeur des marchandises, le nombre de pays visités, le coût de la garantie ou de l'assurance et les autres services.



Comment obtenir un Carnet ATA ?

Les Carnets sont délivrés par des chambres de commerce et organisations similaires, membres de la chaîne de garantie internationale ATA. La Fédération Mondiale des Chambres (WCF), qui réunit les Chambres membres de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), dont le siège est à Paris, est responsable de l'administration de la Chaîne de garantie internationale ATA.



Dans chacun des pays cités au verso, l'organisation nationale membre de la chaîne de garantie ATA vous indiquera où et comment obtenir un Carnet.

Pour de plus amples informations sur le système des Carnets ATA, visitez le site www.atacarnets.org où vous trouverez les détails (y compris les sites internet) des organisations qui délivrent les Carnets ATA dans les pays membres.

